



Communiqué

Pour diffusion immédiate

Le 8 décembre, 2008

LES SERVICES COMMUNAUTAIRES AUX PERSONNES SOUFFRANT D'UNE MALADIE MENTALE NE SONT PAS À LA HAUTEUR

(TORONTO) Dans son Rapport annuel 2008, publié aujourd'hui, le vérificateur général de l'Ontario, Jim McCarter, déclare que les Ontariens atteints de troubles mentaux graves qui habitent dans la collectivité pourraient ne pas recevoir des soins appropriés.

M. McCarter fait remarquer que le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a réussi à désinstitutionnaliser les personnes souffrant d'une maladie mentale grave, mais que « la province ne sait pas si des systèmes de soutien adéquats ont été mis en place pour que ces personnes puissent mener une vie pleinement satisfaisante dans leur collectivité ».

Le problème a été détecté lors d'une vérification de l'optimisation des ressources portant sur le programme de services communautaires de santé mentale du Ministère. Le vérificateur a noté que la politique ontarienne, qui, en 1976, était axée sur les soins en établissement, par exemple dans des hôpitaux psychiatriques, favorise aujourd'hui un système de soins communautaires plus efficace et moins coûteux.

Le vérificateur a également constaté ce qui suit :

- Les temps d'attente pour les services autres que les programmes de logement avec services de soutien allaient d'un minimum de huit semaines à un an ou plus, la moyenne étant de 180 jours.
- Il existe un manque criant de logements avec services de soutien en Ontario, où les délais d'attente vont d'un à six ans et où les logements existants sont répartis de façon inégale à travers la province — une région comptait 20 logements par tranche de 100 000 personnes alors qu'une autre en comptait 273 pour la même population.
- Plus de la moitié des fournisseurs de services communautaires de santé mentale ont vu leurs subventions augmenter de seulement 1,5 % par an au cours des dernières années, et ceux que le vérificateur a rencontrés ont indiqué qu'il leur était donc difficile de maintenir leurs niveaux de service et de retenir des employés qualifiés.
- Jusqu'à la moitié des personnes hospitalisées pour maladie mentale pourraient vivre dans la collectivité si les services communautaires nécessaires étaient disponibles.

-30-

Renseignements :

Andréa Vanasse/Joel Ruimy
Communications
(416) 327-2336